

# German Embassy Census, Limiting the Total Number of Armenians to Less Than 1/2 Million

[This Document is the Property of His Britannic Majesty's Government.]

ARCHIVES.

TURKEY.

[January 29.]

CONFIDENTIAL.

SECTION 5.

[4947]

No. 1.

Sir Edward Grey to Sir E. Goschen.

(No. 27.)

Foreign Office, January 29, 1914.

Sir,

THE German Ambassador to-day left the enclosed paper with me, and said that the German Government supported the Turkish view on this point, as they thought it reasonable.

I am, &c.

E. GREY.

Enclosure in No. 1.

*Memorandum.*

LE Gouvernement Impérial ottoman est tombé d'accord avec les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie sur tous les points pour la nomination et les attributions des deux inspecteurs étrangers dans les deux secteurs de l'Anatolie orientale, sauf le point suivant: M. de Giers demande que, jusqu'à ce qu'un nouveau recensement soit fait (ce qui, je crains, peut tarder indéfiniment par suite de l'opposition des populations non musulmanes), les conseils généraux des vilayets soient formés par un nombre égal de membres musulmans et non musulmans, sans tenir compte de la proportion existant entre ces deux éléments.

Le Grand Vizir a répondu comme suit: Le Gouvernement a adopté le principe de la représentation proportionnelle entre les musulmans et les non-musulmans pour les élections des membres des conseils généraux des vilayets, en vue de sauvegarder les intérêts des non-musulmans, qu'il ne peut, en aucun cas, admettre la représentation égale des populations musulmanes et non musulmanes, étant donné que ce mode arbitraire constituerait un empiétement flagrant sur le droit de la majorité, qui est musulmane, et créerait une animosité entre ces deux éléments et entraverait conséquemment l'exécution de toute réforme. Les populations non musulmanes étant dispersées dans tout le territoire ottoman, le nombre de celles qui se trouvent dans les vilayets orientaux n'atteint même pas le quart de la population totale. Toutefois, pour donner une preuve de notre esprit de bonne entente nous acceptons jusqu'au prochain recensement la représentation égale des musulmans et des non musulmans dans les vilayets de Van et de Bitlis, où le nombre des non-musulmans n'atteint pas pourtant le tiers de la population totale. Pour procéder à l'élection des membres non musulmans, nous admettrions comme base, dans les mêmes conditions que pour les élections législatives les registres dressés par les communautés elles-mêmes.

STATISTIQUE.

	Population totale.	Musulmans.		Arméniens.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Vilayet de Trébizonde .. .. .	1,063,918	436,943	437,047	16,282	16,120
"  Sivas .. .. .	1,216,368	502,919	482,913	74,390	69,400
Sandjak de Djanik .. .. .	882,277	130,642	127,749	13,686	12,314
Vilayet de Van .. .. .	251,422	96,616	77,190	37,758	28,165
"  Mamuret-ul-Aziz (Kharput) .. .. .	514,025	217,987	207,388	38,638	34,583
"  Bitlis .. .. .	419,806	139,528	135,846	65,232	45,230
Erzeroum .. .. .	771,993	336,670	295,251	65,885	57,618
Vilayet de Diarbékir .. .. .	390,785	160,049	147,897	26,895	25,519

Ambassade d'Allemagne, Londres,  
le 29 janvier, 1914.